

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT
ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT
YERRES SEINE – EPAGE DE L'YERRES**

**Note représentative brève et synthétique du
Compte Administratif 2023**



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1	- Le cadre général du budget du SyAGE : trois budgets.....	page 2
	A – Un budget principal M57.....	page 2
	B – Un budget annexe assainissement M49	page 2
	C – Un budget annexe M57 « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».....	page 2
2	- Le Compte Administratif 2023.....	page 3
	A – Section de fonctionnement.....	page 4
	a – Les dépenses.....	page 4
	b – Les recettes	page 4
	B – Section d'investissement et données financières.....	page 4
	a – Les dépenses	page 5
	b – Les recettes	page 5
	c – Les données financières.....	page 6

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et doit être mise en ligne sur le site internet du SyAGE.

1- Le cadre général du budget du SyAGE : trois budgets

Aux termes de ses Statuts le SyAGE exerce aujourd'hui 4 compétences :

- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations),
- Assainissement des Eaux Usées,
- Gestion des Eaux Pluviales,
- Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

Aussi, conformément aux instructions comptables M57 et M49, le SyAGE dispose de 3 budgets :

A - un budget principal M57 dans lequel figure l'ensemble des charges et produits :

non affectables spécifiquement à l'une des compétences : les charges communes (les dépenses liées au siège du SyAGE, les charges de personnels, les intérêts de la ligne de trésorerie...);

- les dépenses et les recettes concernant uniquement la compétence « GEMAPI ».

A noter que les écritures concernant les charges communes sont identifiées budgétairement par le code fonction 70 et celles relatives à la GEMAPI par les codes 731 et 735.

Ce budget est financé principalement par :

- la contribution des collectivités membres ;
- la participation du budget assainissement et du budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux charges communes ;
- les subventions.



B - un budget annexe assainissement M49 retraçant les écritures comptables se rapportant aux eaux usées et aux eaux pluviales. Ce budget est financé principalement par :

- la redevance d'assainissement (pour les eaux usées) ;
- la contribution des collectivités membres (pour la gestion des eaux pluviales) ;
- la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- les subventions.

C - un budget annexe M57 « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » se rapportant spécifiquement aux dépenses concernant la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et à l'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres. Ce budget est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence et par les partenaires financiers (l'AESN et la Région Ile-de-France).

2 - Le Compte Administratif 2023

Chacun de ces budgets se compose de 2 parties :

- une section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services ;
- une section d'investissement liée aux dépenses qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (il s'agit principalement de la réalisation de de travaux) et aux recettes en lien avec ces dépenses.



A / Section de fonctionnement				
	a) Les dépenses			
Chapitre	Libellé nature	Budget principal M57	Budget Annexe Assainissement	Budget Annexe SAGE
011	Charges à caractère général	1 939 924,50	6 178 245,42	40 083,43
	<i>dont 731 et 735 - GEMAPI</i>	<i>987 846,82</i>	<i>3 658 110,09</i>	<i>37 768,10</i>
012	Charges de personnel	3 504 999,45	1 526 064,06	103 565,98
65	Autres charges de gestion courante	556 159,43	27 240,70	2 460,29
	<i>dont contribution à la gestion des eaux pluviales</i>	<i>90 676,04</i>	-	-
	<i>dont contribution à la mise en œuvre du SAGE</i>	<i>372,96</i>	-	-
	Total des dépenses de gestion courante	6 001 083,38	7 731 550,18	146 109,70
66	Charges financières	145 514,12	1 680 515,54	-
	<i>dont dette SYMBAR</i>	<i>8 960,66</i>	-	-
67	Charges exceptionnelles	4 504,00	391 618,47	-
	Total des dépenses réelles	6 151 101,50	9 803 684,19	146 109,70
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 024 938,94	9 543 119,97	53 292,15
	Total des dépenses d'ordre	2 024 938,94	9 543 119,97	53 292,15
	Total général	8 176 040,44	19 346 804,16	199 401,85
	b) Les recettes			
Chapitre	Libellé nature	Budget principal M57	Budget Annexe Assainissement	Budget Annexe SAGE
013	Atténuation de charges	58 215,25	22 706,19	-
70	Produits des services	3 696 998,76	25 279 021,31	25 268,68
	<i>dont participation aux charges communes</i>	<i>3 695 878,19</i>	-	-
	<i>dont contribution à la gestion des eaux pluviales</i>	-	<i>10 937 099,64</i>	-
73+74	Contribution des collectivités	5 243 239,16	-	122 857,16
74	Subventions et FCTVA	269 342,12	569 987,00	27 432,86
75	Autres produits de gestion courante	6 262,48	674 232,57	0,75
	Total des recettes de gestion courante	9 274 057,77	26 545 947,07	175 559,45
77	Produits exceptionnels	-	103 983,42	-
002	Résultat de fonctionnement 2022 reporté	6 337 274,55	1 048 335,33	230 655,86
	Total des recettes réelles	15 611 332,32	27 698 265,82	406 215,31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 830,62	11 207,58	21 807,65
	Total des recettes d'ordre	228 830,62	11 207,58	21 807,65
	Total général	15 840 162,94	27 709 473,40	428 022,96
023	Autofinancement / Résultat d'exploitation	7 664 122,50	8 362 669,24	228 621,11

B / Section d'investissement et données financières				
	a) Les dépenses			
Chapitre	Libellé nature	Budget principal	Budget Annexe	Budget Annexe
20	Immobilisations incorporelles	517 138,74	1 505 179,70	170 273,54
21	Immobilisations corporelles	4 494 762,41	7 646 752,79	-
23	Immobilisations en cours	833 953,03	8 497 572,34	-
	Total des dépenses d'équipement	5 845 854,18	17 649 504,83	170 273,54
			-	-
13	Subventions	-	2 632,00	-
16	Remboursement capital de la dette	1 171 068,12	4 208 859,77	-
	<i>dont dette SYMBAR</i>	<i>55 608,97</i>	-	-
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
001	Solde d'exécution 2022 reporté	-	6 856 283,15	-
	Total des dépenses réelles	7 016 922,30	28 717 279,75	170 273,54
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 830,62	11 207,58	21 807,65
041	Opérations patrimoniales	359 318,95	1 659 319,01	
	Total des dépenses d'ordre	588 149,57	1 670 526,59	21 807,65
	Total général	7 605 071,87	30 387 806,34	192 081,19
	b) Les recettes			
Chapitre	Libellé nature	Budget principal	Budget Annexe	Budget Annexe
13	Subventions	804 555,36	307 334,02	-
16	Emprunts contractés	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	2 054,00	-
	Total des recettes d'équipement	804 555,36	309 388,02	-
10	Dotations (FCTVA)	164 658,78	2 733 859,26	8 473,91
1068	Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé	930 257,66	10 257 770,86	
1064	Réserves règlementées	-	-	-
001	Résultat d'investissement reporté CA 2022	1 836 416,69	-	199 126,34
45	Opérations pour compte de tiers	-		
	Total des recettes réelles	3 735 888,49	13 301 018,14	207 600,25
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 024 938,94	9 543 119,97	53 292,15
041	Opérations patrimoniales	359 318,95	1 659 319,01	-
	Total des recettes d'ordre	2 384 257,89	11 202 438,98	53 292,15
	Total général	6 120 146,38	24 503 457,12	260 892,40
021	Autofinancement / Solde d'exécution	- 1 484 925,49	- 5 884 349,22	68 811,21
	RESULTAT DE CLOTURE	6 179 197,01	2 478 320,02	297 432,32

c) Les données financières					
Recettes réelles de fonctionnement	15 611 332,32	27 698 265,82	4 062 215,31		
Dépenses réelles de fonctionnement	6 151 101,50	9 803 684,19	146 109,70		
Epargne brute (autofinancement)	9 460 230,82	17 894 581,63	260 105,61		
Amortissement du capital	1 171 068,12	4 208 859,77	-		
Epargne disponible	8 289 162,70	13 685 721,86	260 105,61		
Encours de la dette au 31/12	2 522 012,88	53 660 883,86			
Endettement/Epargne brute (ans)	0,27	3,00	-		

